

PROCÈS-VERBAL de la séance extraordinaire du Conseil d'administration du Centre de services scolaire du Fer, tenue le 18 mai 2021 à 20h30, par zoom.

SONT PRÉSENTS À DISTANCE : Mesdames Claire Barriault, Annie Bérubé, Anne-Michelle Dérose, Valérie Gagné, Jennifer Gauthier, Cindy Hounsell, Nancy Noël, Mélanie Raymond, Marie-Claude Reid, Kyra Robertson, Jessica St-Laurent et Mélanie Thibault. Messieurs Amaury LeBoyer et Danny Gagnon.

SONT AUSSI PRÉSENTS : Monsieur Richard Poirier, directeur général et Mesdames Johanne Moreau, directrice des ressources humaines et secrétaire générale.

PROJET D'ORDRE DU JOUR

1. Ouverture de la séance – *Mot du président*;
2. Vérification de la légalité de la séance;
3. Période de questions du public;
4. École Mgr Blanche / Relocalisation des élèves durant les travaux de rénovation;
5. École Mgr Blanche / Demande de modification du calendrier scolaire;
6. Modification de la structure administrative;
7. Écoles Jean-du-Nord et Manikoutai / Création d'un établissement intégré;
8. Personnel de soutien/ Modification de postes;
9. Résolution à entériner;
10. Transaction Bloom Lake / Délégation de signature;
11. Période de questions des membres du conseil d'administration;
12. Période de questions du public;
13. Levée de la séance;
14. Évaluation de la rencontre / huis clos.

1.- OUVERTURE DE LA SÉANCE **RÉSOLUTION CA 2020-2021/074**

IL EST PROPOSÉ par l'administrateur Dany Gagnon et adopté à l'unanimité que l'ouverture de la séance extraordinaire du conseil d'administration du Centre de services scolaire du Fer se fasse à compter de 20h30.

2.- VÉRIFICATION DE LA LÉGALITÉ DE LA SÉANCE

La secrétaire générale valide la légalité de la séance. La séance est légale. Il est 20 heures 30 minutes.

3.- PÉRIODE DE QUESTIONS DU PUBLIC

Une équipe d'enseignantes de l'école Marie-Immaculée est présente à la séance afin de nous faire part de leurs insatisfactions en lien avec le processus de consultation, les rénovations qui sont en cours dans certaines classes et leurs inquiétudes pour la suite des travaux. Une lettre avait d'ailleurs été envoyée à quelques membres du Conseil.

Les membres du Conseil d'administration sont sensibles aux préoccupations des enseignantes et comprennent qu'il y a eu un manque de communication dans ce dossier. Malheureusement, ce dossier ne relève pas des compétences du Conseil d'administration.

4.- DÉPLACEMENT TEMPORAIRE DES ÉLÈVES DE L'ÉCOLE MGR BLANCHE RÉSOLUTION CA 2020-2021/075

CONSIDÉRANT le projet de construction d'un gymnase et de rénovation intérieure à l'école Monseigneur Blanche;

CONSIDÉRANT que ces travaux touchent les locaux et l'espace de vie des élèves et du personnel;

CONSIDÉRANT la durée estimée de ces travaux;

CONSIDÉRANT la volonté du Centre de services scolaire d'assurer aux élèves un climat propice aux apprentissages;

CONSIDÉRANT l'analyse des options de relocalisation dans l'organisation et les différents projets de rénovations en cours.

IL EST PROPOSÉ par l'administratrice Cindy Hounsell et résolu à l'unanimité de déplacer temporairement les élèves de l'école Monseigneur-Blanche à l'école Camille-Marcoux pour la rentrée scolaire 2021-2022, et ce, jusqu'à ce que l'avancement des travaux permette le retour des élèves à l'école. Le transport des élèves à l'école Camille-Marcoux sera organisé par le Centre de services scolaire.

5.- ÉCOLE MGR BLANCHE/ DEMANDE DE MODIFICATION DU CALENDRIER SCOLAIRE RÉSOLUTION CA 2020-2021 / 076

CONSIDÉRANT la demande de la direction de l'établissement afin que les 21 et 22 juin 2021 soient des journées pédagogiques en raison du déménagement de l'école Mgr Blanche à l'école Camille-Marcoux pour permettre les travaux de construction d'un gymnase et de rénovation intérieure de l'école;

CONSIDÉRANT la demande de l'équipe école et l'argumentaire déposé;

CONSIDÉRANT la présentation de la direction effectuée aux administrateurs;

CONSIDÉRANT l'envergure des travaux et la nécessité de bien organiser le tout;

IL EST PROPOSÉ par l'administratrice Marie-Claude Reid et résolu à l'unanimité d'accepter la demande de la direction :

- Que les 21 et 22 juin soient des journées pédagogiques pour l'école Mgr Blanche;
- Que le service de garde demeure ouvert lors de ces journées et qu'il soit offert gratuitement.

6.- MODIFICATION DE LA STRUCTURE ADMINISTRATIVE RÉSOLUTION CA 2020-2021/077

CONSIDÉRANT l'analyse de la structure administrative du Centre de services scolaire effectuée au printemps 2021 et les propositions découlant de cette analyse;

CONSIDÉRANT les recommandations favorables du comité de répartition des ressources, du comité consultatif de gestion, du comité des ressources humaines aux propositions de cette analyse;

CONSIDÉRANT les consultations effectuées et les résultats de celles-ci;

IL EST PROPOSÉ par l'administratrice Mélanie Raymond et résolu à l'unanimité:

De modifier la structure administrative du Centre de services scolaire telle que présentée :

- 1 direction d'établissement et 3 directions adjointes pour Jean-du-Nord/Manikoutai;
- Ajout d'un régisseur aux ressources matérielles à Fermont;
- Ajout d'un régisseur aux services éducatifs (transport scolaire, clientèle et services éducatifs).

7- MODIFICATION AUX ACTES D'ÉTABLISSEMENTS DES ÉCOLES JEAN-DU-NORD ET MANIKOUTAI RÉSOLUTION CA 2020-2021/078

CONSIDÉRANT l'analyse de la structure administrative du Centre de services scolaire effectuée au printemps 2021 et les propositions découlant de cette analyse;

CONSIDÉRANT les recommandations favorables du comité de répartition des ressources, du comité consultatif de gestion, du comité des ressources humaines aux propositions de cette analyse;

CONSIDÉRANT les consultations effectuées sur la création d'un établissement intégré et le résultat de celles-ci;

CONSIDÉRANT la modification de la structure administrative;

IL EST PROPOSÉ par l'administratrice Cindy Hounsell et résolu à l'unanimité :

- De modifier les actes d'établissements de Jean-du-Nord et Manikoutai pour en faire un établissement intégré;
- De créer l'établissement Jean-du-Nord/Manikoutai à compter du 1^{er} juillet 2021;
- D'effectuer les consultations requises pour déterminer la composition du Conseil d'établissement dans le respect des dispositions de la Loi sur l'instruction publique sur la composition des conseils d'établissements;
- De mandater le directeur général afin d'effectuer le suivi des recommandations effectuées par les conseils d'établissements de Jean-du-Nord et Manikoutai dans le cadre de leurs avis sur le projet d'établissement intégré.
- De mandater le comité des ressources humaines pour effectuer le suivi des changements à la fin de la première année des modifications.

8.- MODIFICATION D'UN POSTE / PERSONNEL DE SOUTIEN RÉSOLUTION CA-2020-2021 /079

CONSIDÉRANT les besoins énoncés et les tâches complexes qui lui sont confiées;

CONSIDÉRANT les dispositions de la convention collective du personnel de soutien;

CONSIDÉRANT la recommandation du comité de répartition des ressources;

CONSIDÉRANT la recommandation du comité des ressources humaines;

IL EST PROPOSÉ par l'administratrice Cindy Hounsell et résolu à l'unanimité de modifier à compter de la date de la demande (18 décembre 2020), le poste de secrétaire de gestion aux services des finances et matérielles pour un poste de technicienne en administration aux services des finances et matérielles. Ce poste est détenu par madame Geneviève Chiasson.

8.2 MODIFICATION D'UN POSTE / PERSONNEL DE SOUTIEN RÉSOLUTION CA-2020-2021 /080

CONSIDÉRANT les besoins énoncés et les tâches complexes qui lui sont confiées;

CONSIDÉRANT les dispositions de la convention collective du personnel de soutien;

CONSIDÉRANT la recommandation du comité de répartition des ressources;

CONSIDÉRANT la recommandation du comité des ressources humaines;

IL EST PROPOSÉ par l'administratrice Claire Barriault et résolu à l'unanimité de modifier à compter de la date de la demande (18 décembre 2020), le poste d'agente de bureau classe principale au service des ressources humaines pour un poste de technicienne en administration au service des ressources humaines. Ce poste est détenu par madame Lydia Gagné.

8.3 MODIFICATION D'UN POSTE / PERSONNEL DE SOUTIEN

RÉSOLUTION CA-2020-2021 /081

CONSIDÉRANT les besoins énoncés;

CONSIDÉRANT les dispositions de la convention collective du personnel de soutien;

CONSIDÉRANT la recommandation du service des ressources humaines;

IL EST PROPOSÉ par l'administratrice Jennifer Gauthier et résolu à l'unanimité de modifier à compter du 1^{er} juillet 2020, le poste de secrétaire de centre au Centre de formation générale des adultes de Port-Cartier et le Relais du Nord (carcéral) de 28 heures à 35 heures, suite à l'ajout de 7 heures à la bibliothèque au Centre Éducatif l'Abri. Ce poste est détenu par madame Claudie Jean.

9.- RÉFECTION DE LA MÉCANIQUE DU BÂTIMENT / PHASE 1 / ÉCOLE MANIKOUTAI / ADJUDICATION DU CONTRAT À L'ENTREPRENEUR RÉSOLUTION CA 2020-2021/082

CONSIDÉRANT la consultation réalisée auprès des membres du conseil d'administration pour autoriser le directeur général à octroyer le contrat de réfection de la mécanique du bâtiment phase 1 à l'école Manikoutai.

IL EST PROPOSÉ par l'administratrice Jessica St-Laurent et résolu à l'unanimité d'entériner la résolution DG20-21/071.

10.- TRANSACTION BLOOM LAKE / DÉLÉGATION DE SIGNATURE RÉSOLUTION CA-2020-2021/083

CONSIDÉRANT les démarches entreprises par le Centre de services scolaire du Fer depuis 2018 pour recouvrer sa créance garantie dans le dossier de la faillite de Bloom Lake General Partner Limited ("Bloom Lake GP"), Quinto Mining Corporation, 8568391 Canada Limited, Cliffs Québec Iron Mining ULC ("CQIM"), Bloom Lake Iron Ore Mine Limited Partnership ("Bloom Lake LP") and Bloom Lake Railway Company Limited;

CONSIDÉRANT l'entente verbale survenue en septembre 2020 laquelle permet au Centre de services scolaire du Fer de recouvrer le prorata de sa créance garantie au même titre que les municipalités;

CONSIDÉRANT que l'entente finale proposée et reçue en mai 2021 est conforme à l'entente verbale survenue;

Il est proposé par l'administratrice Jennifer Gauthier et résolu à l'unanimité d'autoriser le directeur général M. Richard Poirier à signer cette entente au nom du centre de services scolaire du Fer.

11.- PÉRIODE DE QUESTIONS DES MEMBRES DU CONSEIL D'ADMINISTRATION Le point sera traité en huis clos.

12.- PÉRIODE DE QUESTIONS DU PUBLIC

Aucune question du public. Madame Jennifer Gauthier remercie le public pour leur présence.

**13.- LEVÉE DE LA SÉANCE
RÉSOLUTION CA 2020-2021/084**

IL EST PROPOSÉ par l'administratrice Nancy Noël que la séance soit levée à 21h02. La prochaine rencontre se tiendra le 31 mai prochain.

14.- ÉVALUATION DE LA RENCONTRE - HUIS CLOS

Amaury LeBoyer
Président

Johanne Moreau,
Secrétaire générale